



# LE CONGO-BRAZAVILLE



Les peuples dits autochtones représentent un des groupes socioculturels dont les droits sont les plus mis à mal. Les démarches visant à faire respecter et reconnaître leur droit nécessitent de combiner une approche en matière de politiques publiques qui accompagne les autorités à comprendre et faire appliquer la loi, mais qui sensibilise aussi les citoyen.ne.s à leurs droits. Cet article explore la situation actuelle de ces enjeux pour le Congo-Brazzaville.



AUTEURE

## MAKO GURI

Étudiante en thèse, en sciences sociales, Mako a un parcours professionnel en solidarité internationale et une formation initiale en sciences politiques. Elle s'intéresse aux enjeux d'accès et de gestion des ressources naturelles, ainsi qu'à la prise en compte des populations dans les politiques publiques.

Par-delà les intentions déclaratives et les décisions juridiques : une situation grave des droits de la personne pour les peuples autochtones du Congo-Brazzaville

Le Congo-Brazzaville (ci-après : CB) est un état d'Afrique Australe ayant adopté plusieurs mesures importantes en matière des droits des peuples autochtones [1] (ci-après : PA) [1], qui composent environ 3 % de sa population [2]. Malgré cela, ces minorités se trouvent quasi quotidiennement confrontées à des situations de violences multidimensionnelles (discrimination spatiale, violence physique, exclusion sociale...).

La situation des droits des minorités autochtones au CB soulève la question de la mise en œuvre des décisions politiques, c'est-à-dire lorsque les décisions se transforment en action publique. En effet, de nombreuses étapes et défis se dessinent dans le processus menant de l'élaboration des lois à la mise en place de politiques publiques. Il y a d'autant plus de défis lorsque les décisions politiques et lois bousculent les représentations



*La forêt du Bassin du Congo, présentement menacée, demeure le milieu de vie principal des autochtones / Ollivier Girard/CIFOR, Creative Commons via Flickr*

sociétales. En ce qui concerne les PA du CB, les actions de discrimination et de violence à leur encontre trouvent leur racine dans un rejet et une dévalorisation de l'identité et des modes de vie des PA.

### Quand la décision politique peine à se traduire en actes

À la suite de la reconnaissance internationale des droits des PA actée en 2007 par l'assemblée générale des Nations Unies [3], la République du CB s'est dotée, le 25 février 2011, d'une législation nationale comparable [1].

Malgré la force symbolique de cette décision politique prise en 2011, c'est seulement à partir de la mise en place des décrets d'application en 2019 que les acteurs en charge du respect de la loi ont été dotés d'outils concrets pour sa mise en œuvre, tels que des modalités précises pour faciliter l'accès aux services sociaux ou de santé des PA. Jusqu'en 2019, les membres des différentes institutions du système décentralisé congolais (préfecture, gendarmerie, services déconcentrés) se trouvaient dans une situation de désinformation compliquée et d'impuissance à protéger les droits des PA.

Si l'adoption des 6 décrets d'application en 2019 permet au gouvernement de confirmer son intention d'action favorable à l'égard des droits des PA, des interrogations persistent : comment accompagner les services déconcentrés à traduire la législation en pratique et à changer l'attitude de la population à l'égard des PA ? Comment pourrait-on s'y prendre à l'échelle de tout le territoire alors même que la distribution des services juridiques sur l'ensemble du pays

est disparate et que des difficultés existent dans l'accès à certaines zones (des routes souvent difficiles à pratiquer) ?

### Pendant ce temps, la situation des droits humains reste très préoccupante

Les différentes études portant sur les conditions de vie des PA congolais font état d'atteintes quotidiennes et graves à leurs droits fondamentaux. Le rapport OCDH de 2017 [4] décrit des violations impactant différents domaines de la vie socioéconomique, notamment l'accès au travail, à certains espaces sociaux, aux services de santé et aux services juridiques.

Dans le cadre d'une récente mission d'évaluation pour un programme de développement local menée en 2021, plusieurs ateliers ont pu être menés avec des représentants des PA. Les participants ont exprimé ressentir de l'insécurité et vivre des situations d'exclusion dans leur vie quotidienne, allant de l'agression physique à la ségrégation. Les membres des PA vivent aujourd'hui dans des conditions de vie souvent plus difficiles que les autres groupes socioculturels : leurs habitats sont souvent plus précaires, leur niveau de vie plus faible et leur accès aux services de santé quasi nul. Retenons ici les témoignages de deux personnes membres de la communauté des PA qui mettent l'accent sur la manière dont les discriminations imprègnent leurs quotidiens. Cela laisse entrevoir les conséquences psychiques que peut causer la répétition de ces situations d'exclusion et de marginalisation.

« Je me promène toujours avec une petite bouteille plastique vide avec moi car lorsque j'ai soif, si je demande à boire dans une zone non PA, personne ne veut me servir de l'eau dans son propre récipient »

Néanmoins, grâce à l'action de certains acteurs locaux, ces situations commencent à évoluer. Le fait que la loi interdise ces pratiques ségrégationnistes joue un rôle incitatif fort même si l'accompagnement socioéducatif sur

l'égalité des droits doit encore être mis en place et accompagné.

« Nous les PA nous n'avons pas beaucoup d'endroit où nous pouvons vivre. Il y a la forêt, c'est notre lieu principal de travail mais c'est dur (il y a les épines, des animaux dangereux...). Et il y a notre maison, tous les autres endroits, comme les petits bars, l'église, l'hôpital, moi je n'y vais pas pour éviter les problèmes (ndlr, évité d'être rejeté ou de faire parler les gens contre soi par sa simple présence). »

### Droits, gestion des ressources naturelles et financement international

Si la mise à l'agenda international du droit des peuples autochtones a permis des avancées significatives, allant de sa reconnaissance par l'UNESCO (1960) jusqu'à la création d'une instance permanente chargée de la question des populations autochtones [5], de nombreux défis se posent toujours aujourd'hui.

La multiplication des fonds dédiés à ces enjeux encourage la mobilisation de différents acteurs (associations et fondations), mais fait aussi craindre un risque d'instrumentalisation de la question des droits des PA par intérêt financier.

De plus, soulignons aussi que si les droits des communautés autochtones au CB tendent à être reconnus à travers leur lien spécifique à l'environnement [III], les impératifs de développement économique poussent promptement à la recherche d'un équilibre, respectueux du droit des PA avec les entreprises intéressées par l'exploitation des ressources forestières.

### Expérimentation, droits fondamentaux et développement local

Dans ce contexte, notons l'initiative d'une ONG française mobilisée en zone rurale au CB : elle associe acteurs publics et initiatives citoyennes locales. Il s'agit de l'ID, Initiative et Développement [6] qui est présente au CB depuis 2005.



Un membre de la communauté autochtone Baaka du Congo / Forest Stewardship Council

Le dispositif mis en place est original dans la mesure où il aborde la question des droits humains de façon indirecte. Il est avant tout question de mobiliser les acteurs.trices d'un territoire autour du développement local et de former des espaces collectifs de travail citoyen. C'est le point de départ : mobiliser et accompagner des collectifs inclusifs de citoyens.nes autour des enjeux de développement de leur territoire. L'accompagnement des animateurs locaux d'ID vise à encourager les participants à réfléchir et à construire ensemble à partir de leurs idées et leurs diagnostics des problèmes, des actions sur la promotion des droits fondamentaux et de l'accès aux services de base. Progressivement, ils élaborent des plans de travail auxquels les acteurs publics y sont associés.

Une des richesses de cette approche, c'est qu'elle soutient le rôle de l'intelligence locale pour résoudre les difficultés. Les participants.tes deviennent des acteurs.rices clés du développement local de leur territoire et la dimension inclusive de l'approche permet donc à des membres des communautés autochtones d'être directement présents, et non seulement représentés.

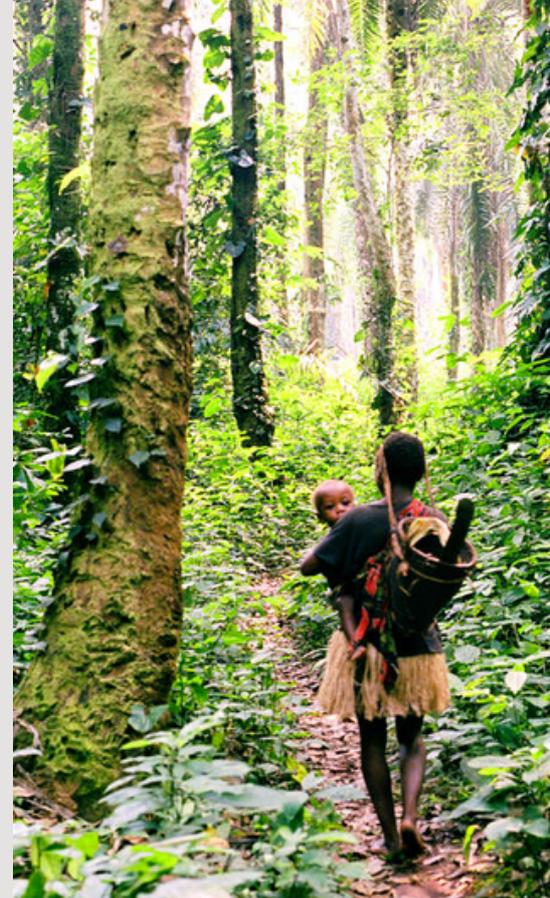
Nous pouvons donc conclure de cet exemple que la collaboration entre différents groupes d'acteurs favorise des prises de conscience collectives et des actions concrètes adaptées sur la situation des droits fondamentaux des minorités autochtones au CB.

En définitive, les questions de droits de la personne et des atteintes débordent de la dimension juridique et nécessitent une approche systémique pour être pensées dans leurs contextes et permettre une évolution significative de la situation des personnes.

[I] L'expression désignant les 'peuples autochtones' retenue dans le présent article ne doit pas faire perdre de vue qu'il existe différents groupes sociolinguistiques au sein de cette communauté au Congo Brazzaville

[II] Il s'agit de la loi n°5-20112 sur la promotion et la protection des droits des populations autochtones et les 6 décrets d'application s'y référant, élaborées et publiés en 2019 [2]

[III] La loi n°33-2020 du 08 juillet 2020 portant code forestier qui élargit le droit d'usage au profit des populations autochtones



Kate Eshelby /Survival

## RÉFÉRENCES

- [1] Bouka Owoko, Roger et Roch Euloge N'Zobo. 2011. « Les peuples autochtones de la République du Congo: Discrimination et esclavage » Observatoire congolais des droits de la personne. <http://www.gitpa.org/Autochtone%20GITPA%20300/gitpa300-16-58congobrazzaTEXTREFOCDH%20RAPPORT%20.pdf>
- [2] Fortuné, Ibara. 2021. « Loi sur les peuples autochtones : l'Etat et les partenaires évaluent la mise en oeuvre » Agence d'information d'Afrique Centrale. 2 juin 2011. <https://www.adiac-congo.com/content/loi-sur-les-peuples-autochtones-letat-et-les-partenaires-evaluent-la-mise-en-oeuvre-127466>
- [3] Jouve, Arnaud. 2016. « La reconnaissance des peuples autochtones: une longue histoire » rFI. 15 janvier 2016. <https://www.rfi.fr/fr/hebdo/20160115-survie-peuples-autochtones-onu-droits-homme>
- [4] <http://ocdh-brazza.org/wp-content/uploads/2017/10/Rapport-situation-population-autochtone.pdf>
- [5] Bellier, Irène. 2006. « Identité globalisée et droits collectifs : les enjeux des peuples autochtones dans la constellation onusienne » Autrepart , Presses de Sciences Po. 2 (38) : 99-118
- [6] Initiative et Développement. <https://id-ong.org/>